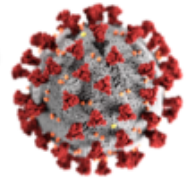


## DES QUESTIONS ? NOS RÉPONSES



### CELLULE D'AIDE AUX SALARIÉS STMICROELECTRONICS



N'hésitez pas à poser vos questions sur : [covid19@cfdtst.com](mailto:covid19@cfdtst.com)

**TELETRAVAIL** : conformément aux annonces du gouvernement, toute personne qui peut faire du télétravail doit le faire impérativement ! La CFDT accompagnera tous les salariés qui travaillent chez eux si leur manager leur impose un roulement minimum sur le lieu de travail pour des raisons injustifiées.

**PRODUCTION** : la CFDT demande une diminution drastique des effectifs en production. Toute personne dont la présence n'est pas nécessaire doit pouvoir rester confinée chez elle et, rémunérée à 100%. Le WIP doit être adapté rapidement afin d'éliminer tout risque de promiscuité pour les salariés en production.

**SALARIES FRAGILES** : conformément aux décisions gouvernementales, ces personnes doivent impérativement rester à leur domicile, en arrêt de travail, si aucune solution de télétravail n'est envisageable. Afin de faciliter les démarches des personnes concernées, et de ne pas mobiliser les médecins de ville pour la délivrance de ces arrêts, l'Assurance Maladie étend à compter du 18 mars, son téléservice de déclaration en ligne, [declare.ameli.fr](http://declare.ameli.fr) à cette nouvelle catégorie d'assurés. Les personnes, dont l'état de santé le justifie, pourront se connecter directement et sans passer par leur employeur ni par leur médecin traitant, sur le site [declare.ameli.fr](http://declare.ameli.fr) pour demander à être mis en arrêt de travail pour une durée initiale de 21 jours. Cet arrêt pourra être déclaré rétroactivement à la date du vendredi 13 mars...

**DROIT DE RETRAIT** : nous rappelons que si les salariés ont un motif raisonnable de penser que certaines situations présentent un danger grave et imminent pour leur vie ou leur santé, ils sont fondés à ne pas effectuer leur mission en invoquant leur droit de retrait. La CFDT reste à votre écoute et restera aux côtés de tous les salariés qui se sentent en danger. Surtout, n'hésitez pas à nous alerter.

## DES QUESTIONS ?

**C'EST LE MOMENT DE CONTACTER VOS ÉLUS CFDT**